

du 10 Mai 1971

portant nomination de Mr Max-Maurice BOURGEOIS en qualité d'Inspecteur de de la Navigation Maritime, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
- VU l'Ordonnance n°38/PR/MTPPT du 18 juin 1968, portant Code de la Marine Marchande de la République du Dahomey, modifiée par l'ordonnance n°69-49/PR/MAE du 9 décembre 1969 ;
- VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
- VU le Décret n°57/PR/MTPPT du 26 février 1968, portant création d'un centre d'inspection de la navigation et du travail maritime et notamment son article 2 ;
- Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.-Mr Max-Maurice BOURGEOIS de l'assistance technique française, Capitaine de la marine marchande et Commandant du Port de Cotonou, est nommé cumulativement avec ses fonctions, Inspecteur de la Navigation Maritime.

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au journal officiel./.-

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1971

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MACA

Le Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports,



Gabriel LOZES

AMPLIATIONS: PCP 6 - MCP 4 - MTPMT 6 - Ministères 11 - H.C. 3 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stât.6 - Trésor 4 - DB-DC-CF-Solde 4 - Marine Mar.6 - DFP 6 - Intéressée 2 -